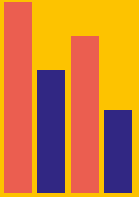
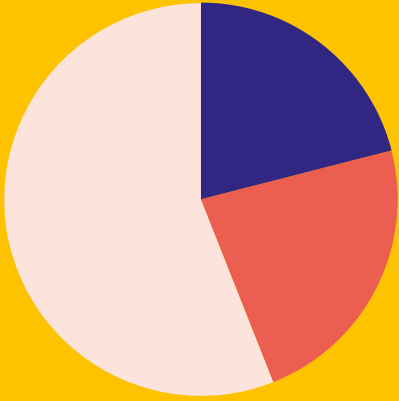
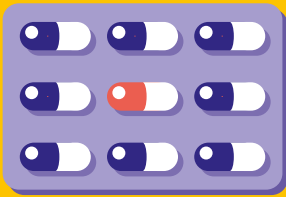


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 HAUTE-NORMANDIE



2016



ÉDITO



2016 a permis de structurer solidement la déclinaison du projet stratégique national sur notre territoire. Ainsi, par le financement et l'achat de formation notre délégation étaye la dynamique de formation au sein des établissements adhérents et s'efforce par ses services de soutenir ces derniers face aux multiples évolutions.

Les temps d'échanges dans le cadre des réseaux professionnels sont précieux car ils permettent de questionner les pratiques, de partager des outils, expériences et méthodes.

2016 a été une année innovante dans notre quête permanente d'adaptation aux nouveaux modes de diffusion de la connaissance avec les capsules de savoirs : quelques minutes pour comprendre un thème, accessible à tous les agents de la FPH.

Enfin, dans l'optique de renforcer notre offre de service sur notre territoire Normand, les 2 délégations Haute et Basse-Normandie travaillent ensemble sur les nouvelles modalités d'apprentissage. Rendez-vous donc en 2017.

CÉLINE BLONDIAUX
PRÉSIDENTE RÉGIONALE

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

76 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1 % – Plan de formation en région Haute-Normandie emploient en 2016, 33 033 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 18 établissements confient leur contribution à l'ANFH Haute-Normandie. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

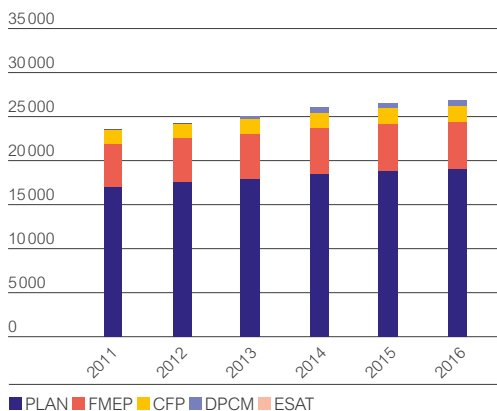
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 27 036 K€ contre 26 769 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,0 %. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3 %).

76

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

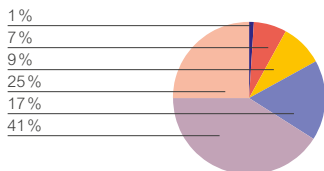
100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

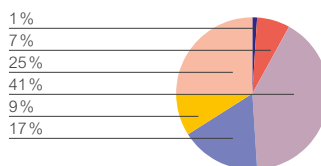
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 19 105 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 66% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

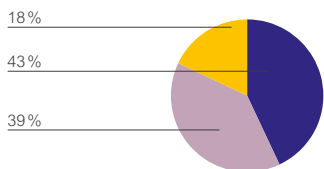
- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 605 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4 999 agents.

- De 1000 à 4999 agents
- Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 5 460 K€ et 1 820 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU PLAN PAR SECTEUR



43%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

- Médico-social : Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 76 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

- Social/Médico-social : Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 39% des établissements adhérents et 83% des effectifs couverts.

27 036 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH
HAUTE-NORMANDIE

19 105 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

5 460 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

1 820 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

46 K€

4,8% ESAT

605 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

Des départs en formation en hausse avec 37 948 départs en 2016 contre 36 179 départs en 2015. Le taux d'accès à la formation passe ainsi de 57,9 % à 59,7 % contre 58 % au niveau national.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

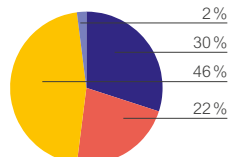
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



46%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 46 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1%-Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	1 428	51 943	824 447	4,6 %	176 296
TYPE 2A	19 776	242 547	5 342 442	29,7 %	294 947
TYPE 2B	3 653	50 540	1 259 868	7 %	147 116
TYPE 2C	11 974	155 038	4 020 159	22,4 %	217 769
TYPE 3	573	30 062	548 668	3,1 %	182 032
TYPE 4	497	375 288	5 777 073	32,1 %	6 052 978
TYPE 5	24	6 845	182 472	1 %	191 527
TYPE 8	23	1 199	17 133	0,1 %	4 363

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2a, qui représentent respectivement 32 % et 30 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

37 948

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

59,7 %

DES AGENTS DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2016 SOIT 19 716 AGENTS (58 % AU NIVEAU NATIONAL)

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



55 %
ENSEIGNEMENT



8 %
DÉPLACEMENT



37 %
TRAITEMENTS

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

POLITIQUE RÉGIONALE

Pour 2016, le Conseil régional de gestion (CRG) a reconduit les mêmes modalités que les années précédentes pour étudier la répartition des fonds mutualisés.

Ainsi le CRG a :

- observé les financements déjà acquis par les établissements sur les fonds mutualisés lors des précédentes commissions ;
- priorisé les reports de formation ;
- étudié le cofinancement proposé par l'établissement ;
- analysé la consommation du 2,1 % – Plan de formation et la part consacrée aux EP ;
- pris en considération la taille de l'établissement.

Le CRG a également accordé le financement du premier dossier présenté en 2016 dans le cadre de l'élargissement du périmètre du FORMEP, autorisant la prise en charge des cursus de formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes pour un plus grand nombre de professionnels, et notamment pour les filières administrative et technique-ouvrière.

Les instances de l'ANFH Haute – Normandie ont poursuivi l'expérimentation afin de consacrer une partie des crédits mutualisés au financement de dossiers dits « Hors établissement d'origine ».

Il s'agit de permettre le financement de certaines trajectoires promotionnelles pour lesquelles l'établissement n'est pas en capacité de proposer à l'agent concerné, à l'issue de la formation, un poste correspondant à la nouvelle qualification acquise, soit parce que dans l'établissement, le métier n'existe pas ou le métier est très peu représenté.

Malgré l'absence d'opportunité dans ses services, un établissement peut décider d'accompagner un agent dans son projet de promotion professionnelle en demandant un dossier de financement « hors établissement d'origine ».

Les règles relatives à l'engagement de servir dans la Fonction publique hospitalière demeurent strictement les mêmes et sont applicables.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	203	233	-12,9%
DEAS	129	128	0,8%
DIPLÔME CADRE DE SANTÉ	76	77	-1,3%
CAFERUIS	29	24	20,8%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	24	22	9,1%
DE PUÉRICULTRICE	19	17	11,8%
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	15	6	150%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	13	15	-13,3%
DEAMP	12	13	-7,7%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	7	9	-22,2%
FORMATION COMPLÉMENTAIRE DES IBODE	7	–	–
AUTRES	40	47	-14,9%
TOTAL	574	591	-2,9%

En 2016, la délégation compte 574 études promotionnelles en cours de financement contre 591 en 2015, soit une évolution de -2,9%. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (35% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (22%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -12,9% et de 0,8% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	547	228
SUR LE 0,2%	27	5
TOTAL	574	233

Sur 574 études promotionnelles en cours de financement, 233 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

574

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

233

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

74,2%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

104

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

45

VAE *

27

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

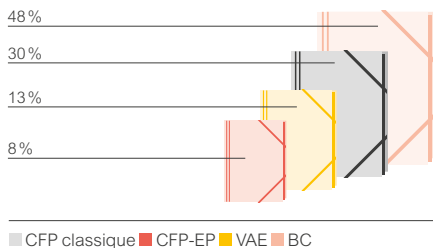
165

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



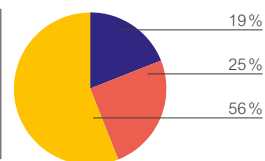
Avec 104 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 30% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

56%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (56%), suivis des agents de catégorie B (25%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer a minima à deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS .

1 300

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

87%

CONCERNANT LES MÉDECINS

12%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH HAUTE-NORMANDIE

CHIFFRES CLÉS

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL,
COMMISSIONS

29 participants au **3** regroupements
du réseau des responsables formation

2 rencontres pour les chargés de
formation régionaux (**66** participants
tous établissements)

1 regroupement du réseau ESAT

4 réunions d'élaboration du journal
régional N°35 et 36

9 groupes de travail : journée
thématique « réseaux sociaux et
éthique professionnelle » ; journée
de lancement du dispositif
« Safitech » ; création de capsules
vidéos pédagogiques (laïcité, réseaux
sociaux, droit de la formation, droits
et obligations des agents ; engage-
ment et motivation en formation)

6 commissions d'analyse des offres :
→ achat de prestations de création
de capsules vidéos pédagogiques ;
→ achat de formation : bureautique
FOAD / bureautique présentiel /
4 préparation aux concours / maîtrise
de la conduite automobile sur sol
glissant / dispositif « maintien dans
l'emploi ou reprise d'emploi » ;



JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

5 JOURNÉES
ONT RÉUNI
270 PARTICIPANTS

- réseaux sociaux et éthique professionnelle ;
- conférence managériale : Évolution sociétale du rapport au travail ;
- repérer les besoins en compétences clés pour les agents de la FPH ;
- actualités du DPC : deux réunions d'information ;
- lancement du projet SAFITECH en Haute-Normandie.



ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

7 ACTIONS

371 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- qualité de vie au travail ;
- compétences clés ;
- être formateur occasionnel au sein de son établissement ;
- GMPC compétences et entretien professionnel ;
- encadrer, tutorer, maintien dans l'emploi.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

18 ACTIONS

1 520 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- AFGSU ;
- tuteurs de stage encadrant des étudiants paramédicaux ;
- gestion du stress au travail ;
- favoriser la bien-être en institution ;
- communication dans une équipe de travail et gestion des conflits.



ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH HAUTE-NORMANDIE

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Haute-Normandie décline le projet national en s'inscrivant dans 3 axes :

Axe 1

→ former afin de permettre l'évolution des compétences des agents et leurs qualifications ;

Axe 2

→ anticiper et soutenir les stratégies des établissements ;

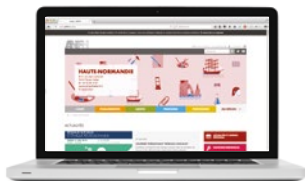
Axe 3

→ rester en connexion et dans le partage pour diffuser l'information, transmettre le savoir au plus grand nombre, favoriser les échanges de pratiques.

DIVERSIFIER LES ACCÈS AUX SAVOIRS

En 2016, l'ANFH Haute-Normandie a renforcé sa volonté de donner un libre accès au savoir en publiant de nouveaux atomes de savoirs traçant l'essentiel des contenus des journées thématiques (disponibles en version papier et sur le site internet de l'ANFH) mais aussi en mettant en ligne à disposition des agents des mini-vidéos qui permettent en quelques minutes de comprendre un concept ciblé.



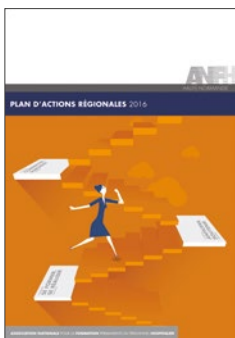


DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/HAUTE-NORMANDIE

Le site internet de l'ANFH Haute-Normandie permet aux adhérents de consulter le plan d'actions régionales d'accompagnement présentant notamment l'offre de financement et d'achat de formations à disposition des adhérents, de s'informer sur les événements et réunions proposés par la délégation ANFH Haute-Normandie. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».

La chaîne ANFH Youtube permet de relayer au plus grand nombre les capsules pédagogiques pour informer sur la laïcité, les dispositifs de formation, l'usage des réseaux sociaux. La délégation Haute-Normandie est présente sur Twitter et Facebook afin de multiplier les points d'accès à l'information pour les agents et les établissements.





76

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH HAUTE-NORMANDIE

59,7 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

18 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

37 948 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

104 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

45 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

165 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

574 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

27 036 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

19 105 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

5 460 K€ 0,6 %
FMEP

1 820 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

46 K€ 4,8 %
ESAT

605 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

